

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur bureau@rwlp.be www.rwlp.be

Tél: 081/31 21 17

Témoignage d'une famille monoparentale dans laquelle la maman travaille: Virginie (réalisé par Anne-Françoise)

Je m'appelle Virginie et je suis maman de cinq enfants. Je suis ce qu'on appelle une « famille monoparentale »...une maman qui subvient seule aux multiples besoins, financiers et autres, de ses enfants.

Depuis 2013, je travaille à temps plein. L'aînée de mes enfants, issue d'une première union, a 21 ans. Elle a terminé ses études et est autonome. Elle ne vit plus avec moi. Mes quatre autres enfants vivent à temps plein avec moi. Mes deux filles ont 16 et 14 ans et fréquentent l'enseignement secondaire; mon fils de 11 ans va entrer en sixième année primaire et ma plus jeune fille, âgée de deux ans et demi, quitte la crèche pour entrer à l'école maternelle en septembre.

l'assume financièrement seule mes quatre enfants. Leur père biologique ne les a pas reconnus. Je ne bénéficie donc d'aucune pension alimentaire pour eux et ne peut nullement faire appel au Secal, le Service des Créances Alimentaires, pour en obtenir une, car mes enfants ne portent pas le nom de leur père. Même lorsque leur père et moi entretenions une relation, il n'est jamais intervenu financièrement pour eux et je suis donc famille monoparentale depuis 14 ans.

J'ai envie tout simplement à l'aide de mes chiffres de vous démontrer quels trésors d'inventivité je dois déployer pour joindre les deux bouts et quelle place importante les allocations familiales occupent dans mon budget. J'ai pourtant la grande chance d'avoir un emploi correctement rémunéré, mais la vie reste dure au quotidien particulièrement lorsqu'on assume seule ses enfants.

Je gagne 2300 euros/mois et je touche 850 euros d'allocations familiales. J'ai donc un budget de 3150 euros/mois. Je touche aussi annuellement mes congés payés et je retouche une somme variant de 800 à 2000 euros des contributions. Ces sommes me permettent de faire face à de grosses dépenses inattendues (remplacement d'un électroménager, paiement d'une garantie locative, frais de garagiste, etc.)

Auparavant, je travaillais à mi-temps et mon salaire mensuel brut était donc moindre. J'avais alors droit au supplément d'allocations familiales pour les familles monoparentales. Je touchais 1000 euros d'allocations familiales. J'ai donc perdu 150











Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur bureau@rwlp.be www.rwlp.be

Tél: 081/31 21 17

euros, ce qui peut-être n'a l'air de rien, mais cette somme me permettait d'acheter un colis de viande avec lequel je nourrissais ma famille pendant quinze jours. Pour moi, c'est un des problèmes quand on tient compte des revenus pour octroyer ou non un supplément d'allocations familiales lié au statut de familles monoparentales, on fixe un seuil et si on est un euro au-delà de celui-ci, on perd son avantage. Il faudrait appliquer une progressivité des revenus et non définir un seuil.

Au niveau de mes dépenses pour **nous loger**, je consacre **550 euros à mon loyer** et **220 euros au gaz, à l'électricité et à l'eau**. Auparavant, je bénéficiais d'un logement social, mais il était trop exigu. J'ai donc dû me résoudre à trouver un logement privé dans lequel je viens d'emménager. J'ai payé ma garantie locative de 1100 euros grâce à mes congés payés.

Le coût des **courses alimentaires et relatives au ménage** en général s'élève au moins à **1100 euros/mois**.

Les frais scolaires sont de 40 euros/mois/pour chacune de mes filles et de 100 euros/mois pour mon fils pour lequel je paie la garderie et l'étude. Il faut ajouter à cela les frais des voyages scolaires qui sont de 200 euros/an en primaire et 600 euros/an en secondaire, soit des frais scolaires d'environ 296 euros/mois.

Les frais de téléphonie fixe, de GSM, d'Internet et de TV sont de 100 euros/mois pour toute la famille.

Les frais de santé sont réduits à un euro/visite chez mon médecin généraliste, car il pratique le tiers-payant. J'effectue actuellement les démarches pour obtenir le statut BIM. J'ai aussi des frais pharmaceutiques qui sont au minimum de 60 euros/mois. Je souffre de fibromyalgie depuis huit ans et je dois donc suivre un traitement qui est coûteux.

Je me suis organisée pour que mes enfants fréquentent une AMO. Ainsi, ils bénéficient d'activités gratuites. Parfois, il y a une participation minime qui y est demandée pour des départs au camp. Mon fils joue au football. Cela implique des frais de cotisation de 225 euros/an et une participation aux activités organisées par le club, aux déplacements et à la cagnotte de la buvette pour les joueurs. Par mois, je pense consacrer 40 euros à leurs activités.











Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur bureau@rwlp.be www.rwlp.be

Tél: 081/31 21 17

Mes frais de voiture sont de 160 euros/mois pour le crédit de ma voiture et 80 euros/mois pour l'essence, donc 240 euros/mois. Je rembourse également un crédit qui est de 340 euros/mois pour une voiture avec laquelle le père des enfants roule.

J'ai actuellement entamé une procédure en justice à l'aide d'un avocat pour ne plus devoir assumer ces frais pour une voiture dont je ne dispose pas. Cet avocat intervient aussi pour une plainte pour violence conjugale déposée à l'égard du père de mes enfants. Je dois donc payer mon avocat 70 euros/mois, car je n'ai plus droit, au vu de mes revenus, à un avocat pro deo.

Au niveau vestimentaire, je dépense 50 euros/enfant /mois, soit 200 euros/mois. Personnellement, je ne m'achète des nouveaux habits que tous les deux ans. J'en reçois parfois d'amies ou je m'en passe pour que les enfants ne manquent de rien.

Les frais de crèche sont de 160 euros/mois. Ils ont augmenté de 60 euros/mois au moment où j'ai accepté mon travail à temps plein et où j'ai donc gagné plus.

Je donne aussi de l'argent de poche à mes enfants 30 euros/mois à mes deux grandes filles et 10 euros/mois à mon fils, soit 70 euros/mois.

Je parraine aussi un petit enfant africain à raison de 30 euros/mois.

Je n'ai pas d'épargne personnelle et n'arrive pas, au vu de toutes mes dépenses, à mettre de l'argent de côté. J'angoisse donc toujours à l'idée d'être subitement confrontée à une grosse dépense inattendue.

Si j'additionne toutes mes dépenses, je suis à 3476 euros/mois soit plus que mon budget mensuel qui est composé de mon salaire et de mes allocations familiales. Vous comprenez donc comme mes allocations familiales font partie de mon budget et me sont indispensables pour survivre. Avec mon salaire, je fais mes courses et paie déjà le maximum de mes factures. Avec celui-ci, je pourrais tenir jusqu'au 15 du mois environ. Je puis vous dire que je scrute mon compte pour voir quand précisément, à l'heure près, me sont versées mes allocations familiales. C'est le soulagement quand elles sont sur mon compte. Avec celles-ci, je complète les courses, je paie la crèche, un plein d'essence, enfin ce qui est nécessaire pour faire face aux dépenses du quotidien. Mes allocations familiales nous permettent de tenir le coup presque jusqu' à la fin du











Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur bureau@rwlp.be www.rwlp.be

Tél: 081/31 21 17

mois... enfin jusqu'au 22 environ. Sans celles-ci, je ne sais pas ce que je ferais. Il m'est impossible de me dire que je les utilise uniquement pour l'éducation des enfants au sens strict...avec celles-ci je paie ce qui est nécessaire pour continuer à vivre. C'est souvent de la survie.

Je connais la précarité depuis mon enfance. Mes parents, au départ, menaient une vie traditionnelle, puis mon père a eu un grave accident et ce fut la dégringolade. Je me bats pour que mes enfants ne soient pas confrontées aux mêmes difficultés et privations que moi, mais c'est très dur de porter tout toute seule et de se rendre compte que malgré mon travail à temps plein, j'ai beaucoup de mal à nouer les deux bouts. Tous les mois, je dois refuser des activités, des sorties, des envies alimentaires à mes enfants et je dois leur apprendre à éviter les tentations « coûteuses »...enfin qui sont une glace, un ciné, un soda, une sortie à la foire,...des choses qui en fin de compte ne sont pas exceptionnelles, mais que je ne suis pas en mesure de leur offrir.

Je suis très heureuse de travailler, d'être utile, reconnue, d'avoir un statut, mais c'est dur de me rendre compte que ma vie n'est guère plus confortable avec mon salaire. Le seul plus auquel j'ai pu avoir accès est ma voiture et c'est donc un confort pour moi et mes enfants, mais pour le reste c'est toujours autant le règne de la débrouille pour s'en sortir et nous ne mangeons toujours de la viande qu'un jour sur trois quand tout va bien. Il faut tout le temps s'adapter, se priver et dire beaucoup de « non ».

Pour moi, votre slogan « un enfant = un enfant » est inexact, tout simplement parce qu'une famille n'est pas une famille...il faut tenir compte de la situation de la famille. Quand vous diminuez des allocations familiales parce que soudain le parent gagne quelques euros de plus que le seuil prévu, cela impacte le vécu des enfants...soudain on doit les priver encore un peu plus de certaines choses...et là ils ne sont donc pas égaux.

Il faut tenir compte des statuts des familles, prendre en compte non pas les revenus, mais envisager les majorations d'allocations familiales en fonction d'une progressivité des revenus et tenir compte pour la fixation du montant de base des allocations familiales des besoins des enfants dans la famille et au niveau scolaire. En effet, les frais scolaires sont énormes et en parallèle de la réforme des allocations familiales, il faut selon moi envisager une gratuité scolaire idéalement ou en tous cas le plus vite possible, imposer un plafond réel des dépenses scolaires. On devrait en plus favoriser











Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté 12, rue Marie-Henriette 5000 Namur <u>bureau@rwlp.be</u> <u>www.rwlp.be</u>

Tél: 081/31 21 17

des pratiques comme un trousseau de matériel offert à tous à la rentrée et un système de prêts de livres gratuit. Cela soulagerait beaucoup de familles.

Ma crainte serait vraiment que le modèle adopté pour définir les futures allocations soit à nouveau influencé par un nivellement vers le bas qui nous appauvrirait encore un peu plus. Mon attente réelle à votre égard est que vous « humanisiez » vos mesures et que par vos décisions vous favorisiez l'accès de tous les enfants à tous les droits comme la santé, les études, la justice,...car les enfants sont l'avenir de notre société.







